

DÉLIBÉRATION N° 23_017

L'an deux mille vingt-trois, le 21 février à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : TARIF LOCATION SALLES DE
REUNION ECO WORK**

Date de la convocation : mercredi 15 février 2023

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 36 Présents : 25 Pouvoirs : 5 Votants : 30</p> <p><u>Résultat des votes :</u></p> <p>Pour : 30 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u> Roger CHARVET (Corbel); Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux); Evelyne LABRUDE (La Bauche); Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles); Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie-José SEGUIN (Miribel les Echelles); Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers); Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte); Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière); Christiane BROTTTO SIMON (Saint-Franc); Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse); Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNIER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz); Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz); Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz); Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38)</p> <p><u>Pouvoirs :</u> Nathalie HENNER à Véronique MOREL, Maryline ZANNA à Denis BLANQUET, Birgitta RENAUDIN à Raphaël MAISONNIER, Marie-Jo SEGUIN à Williams DUFOUR, Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Christiane BROTTTO SIMON à Christine SOURIS</p>
---	---

CONSIDÉRANT la compétence de la Communauté de communes en matière de développement économique,

CONSIDÉRANT le choix par la Communauté de communes de proposer aux entrepreneurs et usagers une alternative à la location de bureau permanente à travers des locations ponctuelles venant compléter la mise en place d'un espace de coworking et la domiciliation d'entreprise,

CONSIDÉRANT que toute entreprise ayant son siège social sur la Communauté de communes ou un établissement actif a le droit à une gratuité par an de location de salle,

CONSIDÉRANT que les membres de la commission économie valident également la gratuité pour les partenaires de la Communauté de Communes tels que les départements, PNRG, CIBC, Entrepreneurs en Chartreuses, Union commerciale, OTI, Réseaux Initiative, Maison de l'emploi, AURG, Agate... (liste non exhaustive)

CONSIDÉRANT les tarifs proposés ci-dessous ayant obtenu un avis favorable de la commission économie du 26 janvier 2023,

Location salle - capacité	Tarif HT- demi-journée	Tarif HT - Journée
Bureau de 13m ² de 2 à 6 pers	13€	17€
Salle 15 personnes (RDC)	20€	30€
Salle de 35 à 50 personnes (R+2 – tranche 3)	30€	45€
Salle de 70 à 100 personnes (R+2 -salle du conseil)	40€	60€

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **VALIDE** les tarifs HT de location des salles de réunion
- **VALIDE** la gratuité une fois par an pour les entreprises du Cœur de Chartreuse
- **VALIDE** la gratuité des locations de salle pour les partenaires
- **AUTORISE** la Présidente ou son représentant légal à signer tous les documents inhérents à cette décision.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 28 février 2023,

La Présidente,
Anne LENFANT

